

PROMOTION DE LA SANTÉ

Méthodologie applicable en SSTI

La charte d'Ottawa de 1986 recommande que toute politique de santé publique s'inscrive dans une véritable démarche de promotion de la Santé.

Partant du principe que la santé est un capital constitué de plusieurs déterminants, la promotion de la Santé consiste à conférer aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur les déterminants de leur santé et de l'améliorer.

Elle utilise la médecine préventive et curative et de nombreuses autres sciences ou disciplines telles la pédagogie, la psychologie, la communication, ...

La promotion de la Santé consiste ainsi à rendre la personne actrice de sa santé en mettant en œuvre des actions lui permettant d'agir sur les déterminants de santé dont le déterminant « travail ».

Cette démarche doit associer tous les organismes ou acteurs vers le même objectif et ceci de façon pérenne à travers cinq axes stratégiques :

- ▶ L'élaboration de politique publique saine : la stratégie nationale de Santé en est une. A ce titre, sa mise en œuvre associe quasiment tous les ministères dans leur domaine de compétence.
- ▶ La création de milieux favorables à la santé : environnement physique et social et des espaces de vie dont l'entreprise et le milieu de travail.
- ▶ Le renforcement de l'action communautaire : la participation à l'action et à la décision au sein des entreprises par exemple.
- ▶ Le développement des aptitudes individuelles : accès à l'information, l'éducation pour la Santé au travail et le développement de compétences pour agir sur les expositions professionnelles.
- ▶ La réorientation des Services de santé vers le bien-être et la qualité de vie au travail : elle prévoit que les Services réorientent leurs actions vers cette méthodologie de promotion de la Santé.

Des valeurs et principes éthiques sont clairement définis par la charte d'Ottawa et par le Code de l'éducation et par les principes et fondements éthiques de la Santé publique.

Les principes éthiques illustrés sont :

Une approche globale et positive de la Santé reconnaissant et prenant en compte la diversité des déterminants de santé, génétiques, psychologiques, sociaux, culturels, économiques, politiques, géographiques et environnementaux. Parmi ce dernier le travail est cité.

L'équité de cette politique qui doit permettre de ne pas augmenter les inégalités sociales de santé et au mieux de contribuer à les réduire. Elle s'inscrit dans une perspective de justice sociale, qui vise notamment à prendre en charge toutes les entreprises de toutes tailles et tous les salariés quel que soit leur statut.

L'impartialité qui requiert que chaque personne engagée dans une démarche d'EPS doit être traitée dans le strict respect du principe de non-jugement, notamment quant à son identité culturelle, son mode de vie, son orientation sexuelle, son appartenance idéologique, ses croyances spirituelles, ses pratiques en santé et ses prises de risque.

Le nécessaire respect des personnes – et de leur entourage – est pris en compte et les méthodes leur permettent d'être véritablement acteurs dans la démarche d'éducation pour la Santé et non plus seulement « bénéficiaires ». Ainsi, la démarche éducative est centrée sur la personne et non sur la transmission de savoirs ou de compétences ; elle se construit avec la personne. Au niveau collectif, la participation directe et l'expression des usagers-citoyens doivent accroître le partage de la décision, notamment en ce qui concerne le choix des valeurs et des enjeux prioritaires.

L'existence dans le contexte de la bonne déclinaison de la promotion de la santé, d'une responsabilité partagée dans la mesure où la personne ne peut être tenue pour seule responsable, ni de sa santé, ni de ses comportements de santé.

Pour être un acteur de la promotion de la Santé, des compétences sont nécessaires, qui pourront, elles aussi, faire l'objet de mise en valeur lors des journées de Présanse prévues les 16 et 17 octobre 2018. ■